



Communiqué de presse

Pour une défense des droits spécifiques des enfants !

A l'aube du 20ème anniversaire de la ratification de la convention internationale des droits de l'enfant, la PEEP, au service des enfants et de leur famille, s'étonne de la brusque suppression des missions spécifiques de la Défenseure des enfants, qui devront dorénavant être intégrées dans un cadre plus généraliste de « Défenseur des droits ».

La PEEP comprend que des réformes institutionnelles puissent être nécessaires par souci d'efficacité mais il est évident que celles-ci ne doivent pas l'être au détriment de la prise en compte très particulière et ciblée des droits des enfants.

La PEEP demande expressément que la défense et la promotion des droits fondamentaux des enfants soient garanties dans un cadre spécifiquement dédié.

Le 18 septembre 2009